



Brignoles, le mardi 19 janvier 2021

## La Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Caisse d'allocations familiales du Var signent une Convention pour l'éveil culturel et artistique

Ce mardi 19 janvier 2021, la DRAC Paca et la Caf du Var s'engagent conjointement pour une politique visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants, et l'éducation artistique et culturelle de 100% des enfants et jeunes jusqu'à leur émancipation. Cette convention prend appui sur un cadre national de référence et vient formaliser les actions mises en œuvre par ces deux Institutions en partenariat avec les collectivités.

### Une impulsion inscrite au plus haut niveau

L'éveil culturel et artistique est, par sa proximité avec les familles, la fratrie et l'ensemble des accompagnants des jeunes enfants, un levier indispensable à la découverte du monde et de ses richesses. Le rapport au symbolique et à l'expérience sensible, l'éveil à la créativité, la découverte de la culture comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social, portent des enjeux essentiels à l'avenir de notre société. C'est pourquoi l'éveil culturel et artistique, qui répond aux besoins fondamentaux des bébés (cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression par le langage) contribue à les inscrire dans une culture qui elle-même conditionne le développement et le bien-être de l'enfant et, au-delà, celui de chaque personne adulte.

Depuis la signature conjointe le 20 mars 2017 entre le ministère de la Culture et le ministère des Solidarités et de la Santé du **protocole en faveur de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants (de la naissance à 6 ans) et de leur famille**, l'étude récente de Sophie Marinopoulos qui a développé le concept de « Santé Culturelle » et le rapport du comité d'experts sur les « 1000 premiers jours » de l'enfance ont apporté des données scientifiques sur l'importance du rôle de la culture dans l'éveil et la construction du très jeune enfant.

Par ailleurs, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté promeut l'égalité des chances dès les premiers pas en offrant un cadre de socialisation précoce à tous les enfants.

Enfin, à travers sa Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, la Branche Famille porte également l'ambition de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants. La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant stipule clairement dans son principe n°5 : « *Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.* ».

Cette convention a pour ambition de développer les projets culturels dès la petite enfance et pendant le temps de loisirs, à la crèche, en famille ou en centres de loisirs. Elle vise à mobiliser les équipements culturels, les

personnels de la petite enfance et les collectivités pour favoriser l'accès aux pratiques culturelles dès les premiers jours de la vie.

## Un acte local fort qui marque l'engagement des deux Institutions sur le territoire

Cette convention formalise des actions déjà enclenchées par les deux Institutions en direction de la petite enfance et de la jeunesse et ouvre la voie à des projets futurs.



**La communauté d'agglomération de Provence verte**, [qui accueille aujourd'hui cet événement], initie sur son territoire, avec le soutien de la DRAC PACA et de la CAF du Var, un projet d'éveil artistique et culturel destiné aux lieux d'accueil de la petite enfance, « *Pompon* » : une résidence artistique de la compagnie **Minuscropik** de Noëlle DEHOUSSE, qui inclut une formation des personnels de la petite enfance, des ateliers d'éveil au mouvement créatif ainsi qu'une forme artistique immersive.

© Rootsandshoot.com

**Avec cette convention, la Caf du Var et la Drac Paca s'engagent à soutenir financièrement des projets visant la réalisation des objectifs évoqués, notamment :**

- L'organisation de rencontres professionnelles « Culture et Petite enfance » sous l'égide coordonnée Drac/Caf.
- Le développement de formations « Culture et petite enfance » en direction des professionnels de la petite enfance, de la parentalité, des parents et des acteurs culturels.
- Le soutien de résidences d'artistes dans des lieux d'accueil de la petite enfance ou destinés à la parentalité.

Pour la Caf du Var, ses orientations stratégiques en action sociale votées par son Conseil d'administration en septembre 2018 font de la culture :

- ❖ Un levier sur les territoires pour favoriser le lien social, la rencontre entre les familles.
- ❖ Une entrée pour le développement de projets territoriaux d'animation des territoires.
- ❖ Une nouvelle perspective d'action pour certains équipements au plus près des familles comme les équipements de l'animation de la vie sociale en lien avec les acteurs culturels sur les territoires, souvent mobilisés ponctuellement mais sans projet inscrit dans la durée.

En 2019 et 2020, cela s'est concrétisé par la mise en place :

- ✓ d'une aide financière locale (selon le quotient familial) pour soutenir les activités culturelles des enfants de 6 à 11 ans,
- ✓ d'un appel à projet Offre locale Plan Mercredi avec un axe Education artistique et culturelle qui a permis de soutenir 8 projets portés par des ALSH,
- ✓ d'aides financières sur des projets spécifiques (Théâtre Liberté « Courts-métrages en liberté », Fol83 pour « Culturons nos valeurs », ateliers et animations artistiques, etc.)

Dans cette continuité, la Caf du Var poursuit son intervention autour de l'intérêt de l'enfant en soutenant des

actions portées à l'attention des parents, des enfants autour de cette ouverture dès le plus jeune âge sur les temps des loisirs et des partages au sein de la famille. Elle pourra s'appuyer, notamment, sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) et les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) signés avec les collectivités du département.

Pour la DRAC PACA, cette contractualisation s'inscrit dans le cadre de sa politique générale de démocratisation culturelle et d'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles.

Il s'agit de poursuivre la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune : « Objectif 100% EAC » dès les premiers jours de la vie, en famille, à la crèche, sur les temps de loisirs et pendant les temps scolaires.

Pour cela, les équipements culturels des territoires sont mobilisés et soutenus par la DRAC afin de développer un programme d'actions et des projets favorisant l'accès aux pratiques culturelles dès le plus jeune âge : bibliothèques-médiathèques, scènes de spectacle vivant et de musiques actuelles, musées, centres d'art, conservatoires, orchestres, ensembles artistiques... L'objectif est de favoriser l'éveil culturel par des expériences artistiques partagées et d'offrir aux parents un cadre d'accompagnement pour le développement sensible de leurs jeunes enfants.

En 2020, au-delà du soutien apporté aux projets pour la petite enfance et en temps scolaire, la DRAC a développé dans le Var son soutien aux interventions d'artistes dans les centres de loisirs, dans les centres sociaux et centres de vacances familiales, ainsi que dans les unités pédiatriques hospitalières, en IME et auprès des jeunes de la protection judiciaire.

La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF co-signé par la Caf, la DRAC et 13 autres signataires) couvrant la période 2020-2023, et plus précisément de sa fiche-action n°11 intitulée « Développer des pratiques artistiques au sein des accueils enfants/jeunes et des projets spécifiques d'ouverture à destination des enfants ».

Elle se compose des 5 articles suivants :

- Article 1er : Promouvoir la culture comme levier d'intervention au service du lien social sur tous les territoires.
- Article 2 : Développer les pratiques culturelles et artistiques dès l'accueil du jeune enfant.
- Article 3 : Culture et soutien à la parentalité.
- Article 4 : Améliorer l'accessibilité des enfants aux pratiques culturelles et artistiques.
- Article 5 : Renforcer la mobilisation des réseaux CAF et DRAC pour valoriser et soutenir des actions portées collectivement.

## À propos de la Caf du Var

Acteurs essentiels de la solidarité nationale, la mission des Caf est d'aider les familles autour de quatre domaines prioritaires :

- la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- l'appui à la relation parentale, le développement de l'enfant et le soutien aux jeunes ;
- la création de conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle ;
- et l'amélioration des conditions de logement.

### Quelques chiffres (au 31/12/2019)

- ✓ 210 827 Varois reçoivent au moins une prestation, soit 487 139 personnes couvertes sur l'ensemble du département (près d'une personne sur deux).
- ✓ Les familles avec enfant(s) à charge représentent près de 49 % des allocataires. Parmi elles, 16.6 % sont des familles monoparentales.
- ✓ Près de 97 000 allocataires vivent seuls, ce qui représente 46 % du total.
- ✓ La Caf du Var verse 1,165 milliard d'euros de prestations, soit un montant moyen mensuel par allocataire de 455€, et dépense près de 95 millions d'euros au titre de l'action sociale.

## À propos de la DRAC PACA

Service déconcentré du ministère de la culture et sous l'autorité du Préfet de région, la DRAC PACA développe notamment la politique culturelle du ministère en faveur des habitants. Elle accompagne et soutient les lieux culturels et les collectivités pour le développement de projets culturels de territoires. Elle mène une politique active en direction de l'enfance et de la jeunesse et des personnes privées d'accès à la culture pour raisons de santé ou d'éloignement géographique et social.

### Quelques chiffres

- ✓ Plus de 70% des enfants et jeunes ont accès chaque année à un projet d'éducation artistique et culturel en temps scolaire ;
- ✓ 71 centres de loisirs, centres sociaux ou centres de vacances dans le Var ont accueilli un artiste en résidence pendant l'été 2020 « Eté culturel – Rouvrir le Monde ».
- ✓ 100% des lieux culturels subventionnés par le ministère de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur développent des projets d'éducation artistique et culturel.

## Contact presse

Nathalie Rochedy – Responsable communication Caf du Var

Tél : 07 77 85 90 76 – Mail : [nathalie.rochedy@caftoulon.cnafmail.fr](mailto:nathalie.rochedy@caftoulon.cnafmail.fr)

Les comptes officiels de la Caf du Var



@CafduVar



Caf du Var

Toute l'actualité de la Caf du Var sur :